



République Algérienne Démocratique et  
Populaire  
Assemblée Populaire Nationale



## Termes de référence

### Pour les services d'un Prestataire Individuel International(IC)

1. Informations générales	
Intitulé de la mission	Evaluation Finale de projet
Projet	« Appui à la participation politique effective et durable des femmes dans les assemblées élues».
Lieu d'affectation	Alger, Algérie
Date prévue de début	30 Décembre 2020
Réf. Du dossier	01/IC/2020
Partenaires du projet	Assemblée Populaire Nationale, Conseil de la Nation, Ministère des Affaires Etrangères, PNUD et Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement de Territoire

## 2. Contexte

La Constitution de 1989 et la révision constitutionnelle du 23 février 1996 ont fondé, dans un premier temps, un système de gouvernance basé sur le pluralisme politique et introduit d'importantes réformes institutionnelles, notamment l'instauration d'un Parlement bicaméral. La révision du 14 novembre 2008 a constitutionnalisé les droits politiques des femmes en inscrivant un nouvel article, le 35 prévoyant que « l'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues ». Cette nouvelle disposition constitutionnelle constitue une avancée en faveur d'une meilleure représentativité au sein du Parlement et des assemblées élues.

La loi organique du 12 Janvier 2012 relative aux modalités augmentant les chances des femmes d'accéder aux assemblées élues a ensuite défini les modalités d'application de l'article 31 bis de la Constitution.

La mise en œuvre de cette loi organique a conduit à une augmentation significative de la présence des femmes au sein de l'Assemblée populaire nationale. En effet, à la suite des élections de mai 2012, celles-ci représentaient 31,6 % de l'hémicycle, soit 146 sièges sur 462 (comparé à 7,7 % durant la législature précédente), soit une augmentation de 21%.

L'application de cette loi a classé l'Algérie à la 26ème place au niveau mondial et 1ère dans la région arabe en ce qui concerne le pourcentage des femmes au parlement, et ceci après les élections de 2012.

Au niveau local, également, le taux de participation des femmes a bondi de 9% à 16,55%, soit 4,120 élues sur 24,891 représentants locaux (entre les élections locales de 2007 et de 2012). L'ensemble des partis ont respecté l'obligation de proposer au moins 30 % de femmes sur leurs listes (pour les localités de plus de 20,000 habitants).

De nombreuses femmes furent têtes de liste, notamment à Belouizdad à Alger où deux femmes ont été élues présidentes d'assemblées locales. Pour l'ensemble du pays, dix femmes sont présidentes d'assemblées locales. Au niveau régional (wilayas), 595 femmes furent élues sur les 2004 représentants (29,69 %).

De nombreuses femmes sont désormais élues au niveau local ou régional et constituent un vecteur pour le développement, le renforcement et l'ouverture des collectivités locales de manière indiscutable.

Le Projet d'« Appui à la participation politique effective et durable des femmes dans les assemblées élues » s'inscrit dans la politique générale du PNUD et des Nations Unies à renforcer la participation politique des femmes. Le PNUD soutient la participation des femmes au sein des assemblées dans le monde entier, notamment par la formation des femmes candidates aux élections, par des campagnes de sensibilisation, par le soutien aux réseaux de femmes élues au sein des parlements, ainsi que par l'intégration, dans les travaux des assemblées, de la dimension d'égalité de genre et des droits des femmes.

Cette approche se base notamment sur le fait que l'Indice d'Inégalité de Genre du PNUD montre que les pays où les femmes jouent un rôle politique actif accru jouissent d'un niveau de développement plus élevé.

En raison de leur neutralité, les Nations Unies et, plus spécifiquement le PNUD, sont appelés à jouer un rôle de facilitateur dans les processus de renforcement de la participation politique des femmes. Son expertise, sa neutralité et son expérience, de par le monde, positionnent le PNUD en tant qu'acteur de référence. En effet, les Nations Unies ont soutenu la participation politique effective et durable des femmes dans les assemblées élues, sur l'ensemble du globe, sur la base des impératifs de neutralité qui en guident l'action. Son approche impartiale permet à l'organisation de fournir le soutien technique adéquat sans interférer dans les choix et les priorités nationales. De plus, grâce à sa présence globale et au réseau d'expertise et de connaissance dont il dispose, le PNUD peut proposer des expériences comparées provenant de processus de renforcement similaires ailleurs dans le monde.

En Algérie, le PNUD mène une action clé en vue de supporter le gouvernement à promouvoir les réformes législatives, électorales et judiciaires pour que les droits des femmes soient protégés, en droit et en pratique, dans le but de :

- Renforcer la participation des femmes au processus démocratique par la décentralisation et l'appui aux collectivités locales;
- Mettre le potentiel des technologies de l'information et de la communication au service de l'affirmation politique des femmes;
- Intégrer les droits des femmes aux stratégies de développement national, et de faire entendre la voix des femmes dans le concert national;
- Développer les capacités des femmes qui, qu'elles soient membres de partis politiques ou candidates indépendantes, se préparent à s'engager dans l'action politique.

Dans ce cadre, le projet « Appui à la participation politique effective et durable des femmes dans les assemblées élues » a été signé, en modalité d'exécution NIM, par l'Assemblée Populaire Nationale, le Conseil de la Nation, le Ministère des Affaires Etrangères et le PNUD en 2013, dans le but de favoriser l'intégration des questions de genre dans le parlement et d'échanger les expériences et les meilleures pratiques en termes de participation significative, efficace et durable des femmes dans les assemblées élues à travers le monde, et ceci moyennant l'organisation d'une Conférence Internationale sur « la participation effective et durable de la femme dans les

assemblées élues ».

Initialement, la clôture du projet était prévue pour le 31 juin 2014, néanmoins le projet a été étendu à trois reprises afin de (1) répondre aux requêtes du Gouvernement concernant l'organisation d'un cycle de renforcement de capacités au profit des élues locales du pays (d'abord jusqu'au 31 décembre 2015, puis jusqu'au 30 juin 2017) et (2) d'organiser une conférence internationale portant sur l'expérience algérienne en matière du système de quotas, afin de mettre en exergue les efforts que l'Algérie est en train de faire pour achever l'égalité des droits entre les hommes et les femmes (jusqu'au 31 décembre 2017). Une quatrième requête d'extension est considérée afin de mettre en œuvre le plan d'action post-Conférence internationale dont les lignes directrices sont expliquées plus bas dans ce rapport.

Le projet compte sur les trois composantes suivantes et les résultats escomptés :

I. Formation des députés, groupes parlementaires et administration pour un engagement plus inclusif de tous les citoyens dans les activités parlementaires.

-Résultat 1.1 : Une étude sur les techniques d'inclusion de la société civile (jeunes et femmes) dans le processus législatif est mise à la disposition du Parlement dans le cadre du débat sur les réformes constitutionnelles.

-Résultat 1.2 : Le maximum de parlementaires est formé aux techniques de communication politique.

-Résultat 1.3 : Un guide des relations entre le Parlement et le citoyen est élaboré.

-Résultat 1.4 : Les parlementaires nouvellement élus sont informés des différentes pratiques internationales en termes de représentation.

II. Echanger les expériences et les meilleures pratiques en termes de participation significative, efficace et durable des femmes dans les assemblées élues à travers le monde, à travers une conférence internationale.

-Résultat 2 : Une charte des femmes parlementaires algériennes est adoptée.

-Résultat 3 : Des mécanismes et des cadres juridiques sont identifiés afin de promouvoir une participation significative et durable des femmes dans les processus de prise de décision.

-Résultat 4 : Un réseau des femmes parlementaires algériennes est consolidé et habilité à promouvoir cette vision au niveau régional et national.

III. Lancer un dialogue capacitant sur les femmes élues et de leur impact en tant que représentantes en matière de la promotion de l'égalité des sexes.

-Résultat 5 : Les capacités des femmes élues sont renforcées dans 05 wilayas pilotes.

-Résultat 6 : Un nouveau projet pour appuyer la participation politique de la femme algérienne est élaboré.

Initialement, les ressources requises totales du projet s'élevaient à 508,198 USD, dont 203,800 USD avaient été déjà alloués (les bailleurs étaient le PNUD, ONU Femmes, IPPI et la Norvège).

Afin de collecter les ressources disponibles pour entreprendre la totalité des activités prévues dans le document de projet, un travail de mobilisation de ressources a été entrepris au niveau des ambassades des pays donateurs présents sur Alger. Par la suite, plusieurs ambassades se sont montrées favorables à financer ce projet à plusieurs reprises, notamment : la Norvège (214,000 USD), les Pays Bas (76,400 USD), le Canada (36,000 USD), la Suisse (41,800 USD) et la Grande Bretagne (1,500,000 USD).

### 3. Objet de la mission

L'évaluation finale du projet a comme objectif général de:

- Évaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et obtenu les produits (outputs) attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de mise en œuvre sur décision du Comité de Pilotage du projet et mesurer en particulier les résultats de développement.
- Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir à d'autres interventions de développement au niveau national (montée en échelle) et international (reproductibilité).
- Mesurer les résultats de développement et les impacts potentiels du projet en se conformant aux indications sur la portée et les critères présentés dans les présents termes de référence.
- Identifier les recommandations d'ajustements à opérer pour une éventuelle seconde phase du projet sur les volets : stratégique, programmatique et gestionnaire.

L'évaluation finale du projet a les objectifs spécifiques suivants :

- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié;
- Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre;
- Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes de la réforme du secteur ;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre

Les critères d'évaluation et principales questions d'orientation:

Le PNUD a l'intention d'entreprendre une évaluation indépendante pour évaluer les résultats du projet Appui à la participation politique effective et durable des femmes dans les assemblées élues (résultats escomptés, objectif spécifique et objectif global) couvrant la période (2013 - 2018). L'évaluation doit fournir des informations factuelles crédibles, fiables et utiles. L'évaluation doit également évaluer dans quelle mesure le projet a réussi à intégrer le genre et à renforcer l'application d'approches fondées sur les droits dans ses interventions.

L'évaluation utilisera les critères d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité de l'OCDE / CAD, tels que définis et expliqués dans le Manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation en vue des résultats du développement. Le rapport final doit être conforme à la liste de contrôle de la qualité du GNUE pour les rapports d'évaluation.

Les questions peuvent être modifiées à un stade ultérieur et après consultation des parties prenantes concernées.

L'évaluation doit pouvoir évaluer le degré d'atteinte des critères de qualité suivants :

**Pertinence:** La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays et particulier les femmes.

Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'approche fondée sur les droits humains?

**Efficience :** Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations, et notamment dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (c'est-à-dire les outils, procédures de suivi et de contrôle, les ressources financières, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficace par rapport aux résultats de développement obtenus?

Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le programme conjoint a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits humains?

**Appropriation:** L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux/locaux du pays dans l'intervention de développement :

Dans quelle mesure les parties prenantes ciblées (participants et autorités) se sont-ils approprié le programme en y participant activement? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t-il fonctionné?

Dans quelle mesure et de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet?

**Efficacité:** Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints: Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de projet? (Analyse détaillée des activités planifiées et des produits, degré de réalisation des résultats attendus)

Dans quelle mesure les produits (outputs) ont-ils été coordonnés pour produire des résultats de développement ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur les parties bénéficiaires ciblées ? Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ? Les décrire et de les documenter.

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en œuvre des plans nationaux)

**Durabilité:** Probabilité que les résultats du projet se maintiennent à long terme :

Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets ? Dans quelle mesure les institutions nationales ont-elles soutenu projet ?

Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux ?

Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du projet ?

Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement ?

Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes, des procédures et des politiques pour permettre aux principales parties prenantes de faire progresser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain?

#### Methodologie:

L'évaluateur/trice doit suivre une approche participative et consultative garantissant un engagement étroit avec les homologues nationaux concernés.

L'évaluateur/trice doit également utiliser une combinaison de méthodes et d'instruments qualitatifs et quantitatifs.

L'évaluation utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées ci-dessus, à la disponibilité des ressources et aux priorités des parties. Dans tous les cas, le/la consultant (e) doit analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les documents du projet et ceux portant sur la participation de la femme en politique et dans les assemblées élues en Algérie, les rapports livrés par les experts engagés sur le projet, les compte-rendu des réunions de coordination et de pilotage du projet, les réunions techniques participatives (groupe de travail et comités techniques), les dossiers administratifs et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements.

Le/la consultant (e) se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. Il/elle fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les institutions et parties ciblées par le projet soient prises en compte.

L'évaluateur/trice devra effectuer une visite de terrain et rencontrer les parties prenantes du projet.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

#### Ethiques de l'évaluation:

L'évaluation du projet doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Entre autres reprises ci-dessous:

- Anonymat et confidentialité: L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- Responsabilité : Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- Intégrité : L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
- Indépendance: Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- Incidents : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés au mandataire de l'évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par les présents termes de référence.
- Validation de l'information : Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- Propriété intellectuelle : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des parties examinées.

#### Calendrier de la mission:

La durée totale des tâches couvertes par les présents TdR a été estimée à ne pas dépasser 25 jours de travail, y compris la mission sur le terrain et le travail de bureau connexe, sur une période de 01 mois:

Etapes	Description	Semaine
1	Préparation de la mission d'évaluation+ prise de connaissance des documents	5 jours
2	Mission sur le terrain en Algérie (rencontre de L'unité de Gestion de Projet + personnel PNUD + Bénéficiaires)	10 jours
5	Elaboration et soumission du projet de rapport final	5 jours
6	Examen du projet de rapport final, commentaires du mandataire et du DNP Contrôle de la qualité du projet de rapport final, PNUD	
7	Soumission du rapport final	5 jours

#### Arrangements de gestion:

Le prestataire travaillera sous la direction et la supervision du Chargé de Programme responsable du projet.

Le Chargé de Programme au PNUD sera le point focal et sera en charge des arrangements pratiques liés à la mission.

Le 11 mars 2020, face à la propagation rapide du nouveau coronavirus dans toutes les régions du monde, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie mondiale. Les déplacements vers le pays sont limités depuis le 18/03/2020 et les déplacements à l'intérieur du pays sont également limités. S'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou de se déplacer à l'intérieur du pays pour mener l'évaluation, l'expert d'évaluation doit alors élaborer une méthode tenant compte de cette circonstance et prévoyant de procéder à l'évaluation de façon virtuelle et à distance, en ayant notamment recours à des méthodes d'entretien à distance et à des revues documentaires plus poussées, à l'analyse de données, à des enquêtes et à des questionnaires d'évaluation. Ce point doit être détaillé dans le rapport initial et convenu avec le responsable de l'évaluation.

le PNUD soutiendra l'évaluateur/trice dans l'organisation de réunions virtuelles/à distance le cas échéant. Le bureau de pays fournira une liste mise à jour des intervenants parties prenantes et de leurs coordonnées (téléphone et adresse e-mail) à l'évaluation.

#### 4. Produits attendus (livrables)

Le/la consultant (e) chargés de soumettre les livrables suivants :

I- Projet de rapport final: il sera soumis dans les 5 jours suivant l'achèvement des rencontres et de la visite de terrain. Outre un résumé analytique d'au maximum 2 pages, il contiendra une description du projet, des contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations.

II- Le projet de rapport devra contenir 2 évaluations distinctes :

1- Dédiée à la l'évolution du projet, dans son management, sa gestion son élaboration etc.

2- Dédiée à la thématique du projet, pertinence par rapport au contexte, aux exigences et aux normes internationales en matière de participation des femmes en politique.

Le projet de rapport final sera distribué au DNP et au PNUD pour obtenir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport sera structuré de la même manière que le rapport final.

III- Rapport final d'évaluation : il sera soumis dans les cinq jours suivant la réception du projet de rapport final commenté.

Les experts se référeront aux standards du GNUE (Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation) lors de la rédaction de tout rapport d'évaluation<sup>1</sup>.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque le bureau de pays et/ou le consultant déterminent qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'évaluation, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.

En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la production du livrable mais n'a pu en assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.

#### 5. Compétences et qualifications requises

Le consultant international doit posséder les qualifications minimales suivantes :

Formation: Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (doctorat, maîtrise, ou équivalent) en lien avec la thématique du Projet, Diplôme universitaire en gestion des projets de développement, sciences sociales et/ou évaluation des politiques publiques, ou formation équivalente ; disposant d'une expertise en évaluation et d'une expertise en matière de droits humain des femmes, ou maîtrises similaires.

Expérience professionnelle:

- Expérience confirmée (minimum 7 ans) dans le domaine de suivi et évaluation des projets de développement, plus particulièrement en matière d'évaluation selon une approche droits et genre ;

<sup>1</sup> Voir directives de l'UNEG "Règles d'évaluation applicables aux systèmes des Nations Unies", UNEG/FN/Standards (2005).  
[http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc\\_id=22](http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22)

- Expérience confirmée (6 ans minimum) en matière de droits des femmes (y compris du cadre national et international de référence) ;
- Une connaissance technique et une expérience dans les domaines thématiques du PNUD, avec une spécialisation correspondant au thème de l'évaluation sensible au genre et droits humains ;
- Maîtrise des méthodes d'enquête et/ou d'étude sociologiques (qualitatives et quantitatives);
- Une connaissance de la situation et du contexte national serait un atout ;
- Expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance.

#### Compétences et Aptitudes:

- Aptitude à la communication en général et à la communication de haut niveau avec les autorités gouvernementales nationales et locales;
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions parlementaires.

Langues requises : Une excellente maîtrise du français et la langue arabe serait un atout.

Produits attendus	Montant de l'offre	Date \ durée de livraison
Projet de rapport final		
Rapport final de l'évaluation		
Evaluation Technique*		Note* maximum
1.	Qualification académique Doctorat-----10 pts Maîtrise-----7 pts Licence-----5 pts	10
2	Expertise reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations ainsi que de l'expérience comme rédacteur principal de rapport d'évaluation ; 7 ans et plus-----20 pts Entre 3 et 6 ans-----15 pts Moins de 3 ans----- 5 pts	20
3.	Expérience Générale avec une expérience spécifique dans le domaine de l'approche genre en politique 6 ans et plus-----20 pts Entre 3 et 5 ans-----15 pts Moins de 3 ans-----5 pts	20
4.	Méthodologie propose et approche pour exécuter le travail selon les TDR Présentation-----5 Planification-----10 Cohérence-----5	20
	<b>Total</b>	<b>70</b>

## 6. Documents constitutifs de l'offre

Les offres doivent inclure:

a) Une offre technique comprenant :

- CV/P11 dûment rempli et signé, indiquant au moins trois personnes de référence.
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe3) dûment rempli et signé
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission

b) Une offre financière:

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) incluant tout autres frais liés à la mission (frais de voyage, visa, accommodation, impression, communication...etc.) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinar Algérien.

Le calendrier de l'évaluation sera flexible et tiendra compte des éventuels retards, et allouer du temps supplémentaire pour la mise en oeuvre des évaluations virtuelles lorsqu'il a été difficile d'atteindre les groupes des parties prenantes en raison de la COVID-19. Il peut être envisagé de prévoir une extension de délai si l'évaluation est retardée d'une manière ou d'une autre en raison de la COVID-19.

## 7. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

1. Evaluation technique Le tableau des critères techniques :

Les offres qualifiées ayant obtenues 70 %(soit 49/70) à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière.

### MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

- 10% du paiement après la mission finale
- 30% après la présentation du premier jet du rapport d'examen final en français
- 60% après la finalisation du rapport d'examen final, en français

2. Evaluation financière:

Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière du moins disant (Fm) de la manière suivante :  $NF = 100 \times F_m / F$  (F étant le montant de l'offre financière).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen final

1. Document de projet du PNUD
2. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
3. Rapport d'initiation de projet
4. Tous les rapports de mise en oeuvre de projets
5. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail

6. Rapports de mission de contrôle
7. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
8. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

9. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
10. Documents programmatiques de pays du PNUD
11. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)

#### ANNEXE B: Evaluation matrix

Relevant evaluation criteria	Key questions	Specific sub questions	Data sources	Data-collection methods/tools	Indicators/success standard	Methods for data analysis

ANNEXE C: Format requis pour le rapport d'évaluation: (voici les principales sections et le PNUD fournira un modèle détaillé qui devra être utilisé):

### Annex 1: Modèle de rapport d'évaluation du PNUD et normes de qualité

Ce modèle de **rapport d'évaluation** est destiné à servir de guide pour la préparation de rapports d'évaluation significatifs, utiles et crédibles qui répondent aux normes de qualité. Il ne prescrit pas de format définitif section par section que tous les rapports d'évaluation devraient suivre. Il suggère plutôt le contenu qui devrait être inclus dans un rapport d'évaluation de la qualité.

Le rapport d'évaluation doit être complet et organisé de manière logique. Il doit être rédigé clairement et être compréhensible pour le public visé. Dans un contexte national, le rapport doit être traduit dans les langues locales chaque fois que possible. Le rapport doit également inclure les éléments suivants:

**1. Le titre et les pages** d'ouverture doivent fournir les informations de base suivantes:

- Nom de l'intervention d'évaluation.
- Heure de l'évaluation et date du rapport.
- Pays de l'intervention d'évaluation.
- Noms et organisations des évaluateurs.
- Nom de l'organisation commanditaire de l'évaluation.
- Remerciements.

**2. Informations détaillées sur le projet et l'évaluation** à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation (non-FEM), deuxième page (en une seule page):

Project/outcome Information	
Project/outcome title	
Atlas ID	
Corporate outcome and output	
Country	
Region	

<b>Date project document signed</b>		
<b>Project dates</b>	<b>Start</b>	<b>Planned end</b>
<b>Project budget</b>		
<b>Project expenditure at the time of evaluation</b>		
<b>Funding source</b>		
<b>Implementing party</b>		

<b>Evaluation information</b>		
<b>Evaluation type (project/ outcome/thematic/ country programme, etc.)</b>		
<b>Final/midterm review/ other</b>		
<b>Period under evaluation</b>	<b>Start</b>	<b>End</b>
<b>Evaluators</b>		
<b>Evaluator email address</b>		
<b>Evaluation dates</b>	<b>Start</b>	<b>Completion</b>

### 3. Table des matières.

y compris des encadrés, des figures, des tableaux et des annexes avec des références de page.

### 4. Liste des acronymes et des abréviations.

### 5. Résumé analytique (maximum de quatre pages).

Une section autonome de deux à trois pages qui devrait:

- Décrire brièvement l'intervention de l'évaluation (le (s) projet (s), programme (s), politiques ou autre intervention) qui a été évaluée.
- Expliquer le but et les objectifs de l'évaluation, y compris le public visé par l'évaluation et les utilisations prévues.
- Décrire les aspects clés de l'approche et des méthodes d'évaluation.
- Résumer les principales constatations, conclusions et recommandations.
- Inclure les normes de qualité et les cotes d'assurance des évaluateurs.

### 6. Introduction.

Expliquez pourquoi l'évaluation a été menée (le but), pourquoi l'intervention est évaluée à ce stade et pourquoi elle a répondu aux questions qu'elle a posées.

- Identifiez le ou les principaux utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils voulaient apprendre de l'évaluation et pourquoi, et comment ils devraient utiliser les résultats de l'évaluation.
- Identifier l'intervention de l'évaluation (le (s) projet (s) programme (s) politique (s) ou autre intervention voir la prochaine section sur l'intervention).

Faites connaître au lecteur la structure et le contenu du rapport et comment les informations contenues dans le rapport répondront aux objectifs de l'évaluation et satisferont les besoins d'information des utilisateurs prévus du rapport.

## 7. Description de l'intervention.

Fournit aux utilisateurs du rapport une base pour comprendre la logique et évaluer les mérites de la méthodologie d'évaluation et comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit fournir suffisamment de détails pour que l'utilisateur du rapport puisse tirer un sens de l'évaluation. Cela devrait:

- à savoir l'égalité des sexes, les droits de l'homme, les groupes marginalisés et ne laisser personne de côté.
- Décrire l'échelle de l'intervention, comme le nombre de composantes (par exemple, les phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque composante.
- Indiquer le total des ressources, y compris les ressources humaines et les budgets.
- Décrire le contexte des facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels et le paysage géographique dans lequel l'intervention opère et expliquer les effets (défis et opportunités) que ces facteurs présentent pour sa mise en œuvre et ses résultats.
- Mettre en évidence les faiblesses de la conception (par exemple, la logique d'intervention) ou d'autres contraintes de mise en œuvre (par exemple, les limites des ressources).

## 8. Portée et objectifs de l'évaluation.

Le rapport doit fournir une explication claire de la portée de l'évaluation, des principaux objectifs et des principales questions.

- Périmètre d'évaluation.** Le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple, la période, les segments de la population cible inclus, la zone géographique incluse, et quels composants, produits ou résultats ont été et n'ont pas été évalués.
- Objectifs d'évaluation.** Le rapport doit énoncer les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation prendront, les questions dont ils devront tenir compte pour prendre ces décisions et ce que l'évaluation devra accomplir pour contribuer à ces décisions.
- Critères d'évaluation.** Le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés.<sup>46</sup> Le rapport doit expliquer la justification du choix des critères particuliers utilisés dans l'évaluation.
- Les questions d'évaluation** définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit détailler les principales questions d'évaluation abordées par l'évaluation et expliquer comment les réponses à ces questions répondent aux besoins d'information des utilisateurs.

## 9. Approche et méthodes d'évaluation.

Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et l'analyse sélectionnées; la justification de leur sélection; et comment, dans les contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont produit des données qui ont aidé à répondre aux questions d'évaluation et à atteindre les objectifs de l'évaluation. Le rapport devrait préciser comment l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été abordées dans la méthodologie, y compris la manière dont les méthodes de collecte et d'analyse des données ont intégré les considérations sexospécifiques, l'utilisation de données désagrégées et la sensibilisation des divers groupes de parties prenantes. La description doit aider les utilisateurs du rapport à juger du bien-fondé des méthodes utilisées dans l'évaluation et de la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit inclure une discussion de chacun des éléments suivants:

- Approche d'évaluation;**
- Sources de données:** les sources d'information (documents examinés et parties prenantes) ainsi que la justification de leur sélection et la manière dont les informations obtenues ont répondu aux questions d'évaluation.
- Échantillon et base de sondage.** Si un échantillon a été utilisé: la taille et les caractéristiques de l'échantillon; les critères de sélection de l'échantillon (p. ex. femmes célibataires de moins de 45 ans); le processus de sélection de l'échantillon (par exemple, aléatoire, raisonné); le cas échéant, comment les groupes de comparaison et de traitement ont été attribués; et la mesure dans laquelle l'échantillon est représentatif de

l'ensemble de la population cible, y compris une discussion sur les limites de l'échantillon pour généraliser les résultats.

□ **Procédures et instruments de collecte de données:** méthodes ou procédures utilisées pour collecter des données, y compris une discussion sur les instruments de collecte de données (p. Ex., Protocoles d'interview), leur pertinence pour la source de données et preuve de leur fiabilité et validité, ainsi que de leur sensibilité au genre .

□ **Normes de performance:** 48 la norme ou la mesure qui sera utilisée pour évaluer la performance par rapport aux questions d'évaluation (par exemple, indicateurs nationaux ou régionaux, échelles de notation).

□ **La participation des parties prenantes** à l'évaluation et comment le niveau d'implication des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et des résultats.

□ **Considérations éthiques:** les mesures prises pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (voir les «Directives éthiques à l'intention des évaluateurs» du GNUE pour plus d'informations) .49

□ **Informations de base sur les évaluateurs:** la composition de l'équipe d'évaluation, les antécédents et les compétences des membres de l'équipe, et la pertinence de la combinaison de compétences techniques, de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique pour l'évaluation.

□ **Les principales limites de la méthodologie** devraient être identifiées et discutées ouvertement quant à leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces limites.

## 10. Analyses des données.

Le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données collectées pour répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et étapes de l'analyse qui ont été effectuées, y compris les étapes de confirmation de l'exactitude des données et des résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport devrait également discuter de la pertinence des analyses par rapport aux questions d'évaluation. Les faiblesses potentielles de l'analyse des données et les lacunes ou limitations des données doivent être discutées, y compris leur influence possible sur la façon dont les résultats peuvent être interprétés et les conclusions tirées.

## 11. Résultats.

Doit être présenté comme des déclarations de fait fondées sur l'analyse des données. Ils doivent être structurés autour des questions d'évaluation afin que les utilisateurs du rapport puissent facilement faire le lien entre ce qui a été demandé et ce qui a été trouvé. Les écarts entre les résultats prévus et réels doivent être expliqués, ainsi que les facteurs affectant l'atteinte des résultats escomptés. Les hypothèses ou les risques dans la conception du projet ou du programme qui ont par la suite affecté la mise en œuvre doivent être discutés. Les résultats doivent refléter une analyse de genre et des questions transversales.

## 12. Conclusions.

Doit être complet et équilibré et mettre en évidence les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Ils doivent être bien étayés par des preuves et logiquement liés aux résultats de l'évaluation. Ils devraient répondre aux principales questions d'évaluation et fournir des informations sur l'identification et / ou les solutions aux problèmes importants ou aux questions pertinentes pour la prise de décision des utilisateurs visés, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

## 13. Recommandations.

Le rapport doit fournir des recommandations pratiques, réalisables et réalisables adressées aux utilisateurs prévus du rapport sur les actions à prendre ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être d'un nombre raisonnable. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par les preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés abordées par l'évaluation. Ils devraient aborder la durabilité de l'initiative et commenter l'adéquation de la stratégie de sortie du projet, le cas échéant. Les recommandations devraient également fournir des conseils spécifiques pour des projets ou des programmes futurs ou similaires. Les recommandations devraient également aborder toutes les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et les priorités d'action pour améliorer ces aspects.

## 14. Leçons apprises.

Le cas échéant et / ou si le mandat l'exige, le rapport doit inclure une discussion des leçons tirées de l'évaluation, c'est-à-dire des nouvelles connaissances acquises dans la circonstance particulière (intervention, résultats contextuels, même sur les méthodes d'évaluation) applicables à un le contexte. Les leçons doivent être concises et basées sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.

#### **15. Annexes du rapport.**

Les annexes suggérées devraient inclure les éléments suivants pour fournir à l'utilisateur du rapport des informations complémentaires et méthodologiques qui renforcent la crédibilité du rapport:   TDR pour l'évaluation.

Documentation complémentaire relative à la méthodologie, telle que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte de données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation, etc.) le cas échéant.

Liste des individus ou des groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cela peut être omis dans l'intérêt de la confidentialité si l'équipe d'évaluation et le PNUD en conviennent.

Liste des pièces justificatives examinées.

Modèle de résultats de projet ou programme ou cadre de résultats.

Des tableaux récapitulatifs des résultats, tels que des tableaux montrant les progrès vers les produits, les cibles et les objectifs par rapport aux indicateurs établis.

Code de conduite signé par les évaluateurs.